

Image not found or type unknown



# Indemnités organismes publics

Par **CedSherwood**, le **26/07/2022** à **20:21**

Bonjour

ici dans le cadre d'un arrêt maladie, la CPAM à calculé les droits d'indemnités journalières d'une personne, lui a versé et est revenue sur le calcul 2 fois en demandant à la personne de rembourser à chaque fois.

la personne se sent lésée et ressent un préjudice moral et psychologique à cause de l'impact que cela a sur sa personne et sur sa vie de famille.

N'y a t'il pas là un vice de forme ?

comment la CPAM peut-elle se permettre de faire un tel retour en arrière ?